



Séance du 24 Octobre 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal DELAUNAY, Maire.

Présents : M Pascal Delaunay, maire, Mme Sylvie Connan, adjointe, Mme Colette Bellanger, M Reynald Chauvet, M Pierre Dewasne, M Daniel Doublet, M Jean-Claude Dubosq, M François Lebocq, M Philippe Lemonnier, M Jacques Quétron

Débat et délibération communale sur le PADD du PLUI secteur est (ex-VBI) :

Il est rappelé que les conseillers ont été invités à assister à une réunion tenue à Malherbe-sur-Ajon (Banneville-sur-Ajon).

Sept conseillers se sont rendus à cette réunion. Deux d'entre eux l'ont quittée avant la fin.

Monsieur le maire donne lecture des observations écrites de Monsieur Lebocq ci-après reproduites :

Le document de l'officine PLANIS - dont il n'est pas précisé la mission exacte qui lui a été confiée, appelle les observations suivantes :

I. Tout d'abord, quant à la méthodologie : il ne s'agit pas de se laisser influencer par la qualité graphique du document qui nous a été communiqué.

La raison d'un plan consiste à établir les moyens relatifs à rendre possible ce qui est souhaitable.

Or le document qui nous a été communiqué ne répond absolument pas à cet objectif.

A) sur le souhaitable, le document enfonce allègrement des portes ouvertes et se paye de mots : exemple « *Conforter l'armature urbaine pour contribuer au rayonnement du territoire de Pré-Bocage intercom secteur est* ».

1/ Le « secteur est » n'a plus aucune existence juridique et l'on ne peut avoir un projet de PLUI différent de celui du « secteur des Monts d'Aunay ».

2/ La notion de « rayonnement » laisse perplexe, et en réalité nous nous en moquons.

Notre intercommunalité n'a pas vocation à abriter l'équivalent du Louvre, de la Bibliothèque nationale, de la basilique de Vézelay, d'un grand orchestre symphonique ou de l'école des Chartes.

3/ Pourquoi favoriser Villers-Bocage - avec difficultés d'un accès par Épinay-sur-Odon - plutôt que les Monts d'Aunay... ou même Évrecy (hors intercommunalité mais où les habitants se rendent volontiers).

Il est vrai que nous pourrions bénéficier de « corridors écologiques » (page 20), notion à tout le moins suspecte.

D'ailleurs, curieusement, il est proposé d'amener la population auprès des équipements, plutôt que de créer des équipements auprès des populations !

PLANIS persiste dans son appréciation vexatoire et méprisante des parcelles non bâties entre les habitations, parcelles qu'elle qualifie du terme péjoratif de « dents creuses » (page 16).

Il paraît que toutes les communes de l'intercommunalité (près d'une cinquantaine) ont été parcouru en autocar en une journée ! On mesure ainsi le sérieux du travail de PLANIS.

En réalité les techniciens, à grand renfort de schémas, de tableaux, de couleurs, de polices de caractère, se sont fait plaisir.

Pour autant les cartes ne sont pas toutes lisibles (exemple : synthèse cartographique page 19).

Bref le document élaboré par le bureau d'études onéreuses et sans intérêt pratique.

Monsieur le maire remercie Monsieur Lebocq de ces observations.

Le conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est procédé au vote :

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Décision ; La résolution est adoptée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal DELAUNAY

